Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 20-10-2022
ID : 039-223900010-20221019-ARR_2022_1120-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1120_AL_RD415_BOIS-D'AMONT
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur et Madame Jean-Marie LUC, demeurant Lieu-dit « Vers la Fruitière », rue de Franche-Comté, 39220 BOIS-D'AMONT, représentés par Monsieur Nicolas LAMY, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 415, au droit de la parcelle cadastrée section AN n° 282, située rue de Franche-Comté - Commune de BOIS-D'AMONT en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 06 octobre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 26 septembre 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 20-10-2022
ID : 039-223900010-20221019-ARR_2022_1120-AR

prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 06 octobre 2022
Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le département

#signature#

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de BOIS-D'AMONT pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 20-10-2022
ID : 039-223900010-20221019-ARR_2022_1120-AR

COMMUNE DE BOIS D'AMONT (Jura)

Section AN - Feuille 1

Parcelle n°282

Lieu-dit "Vers la Fruitière"

Propriété de M. et MMe Jean-Marie LUC

PLAN DE L'ALIGNEMENT

Avec la Rue de Franche-Comté (RD 415)

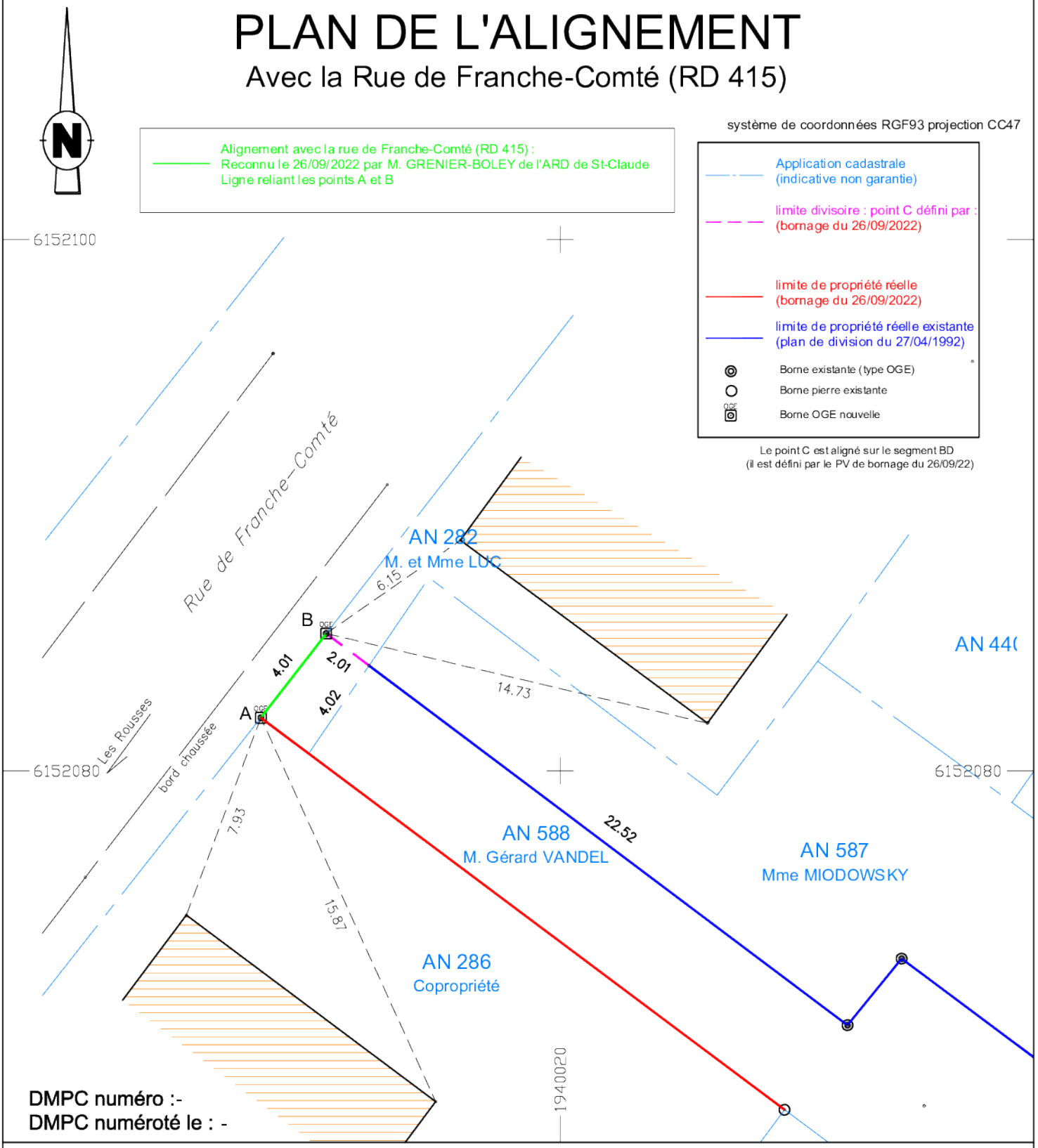

DMPC numéro :-
DMPC numéroté le : -

GÉOMÈTRE-EXPERT

Nicolas LAMY - Géomètre-Expert
24 quai Jobez - 39400 MOREZ
tél:03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Echelle: 1/200
D0639Align
26/09/22

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 20-10-2022
ID : 039-223900010-20221019-ARR_2022_1120-AR

Département :
JURA

Commune :
BOIS-D AMONT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan cadastral sur lequel cet extrait est géré par le centre des impôts fonciers suivant :

SDIF du JURA
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

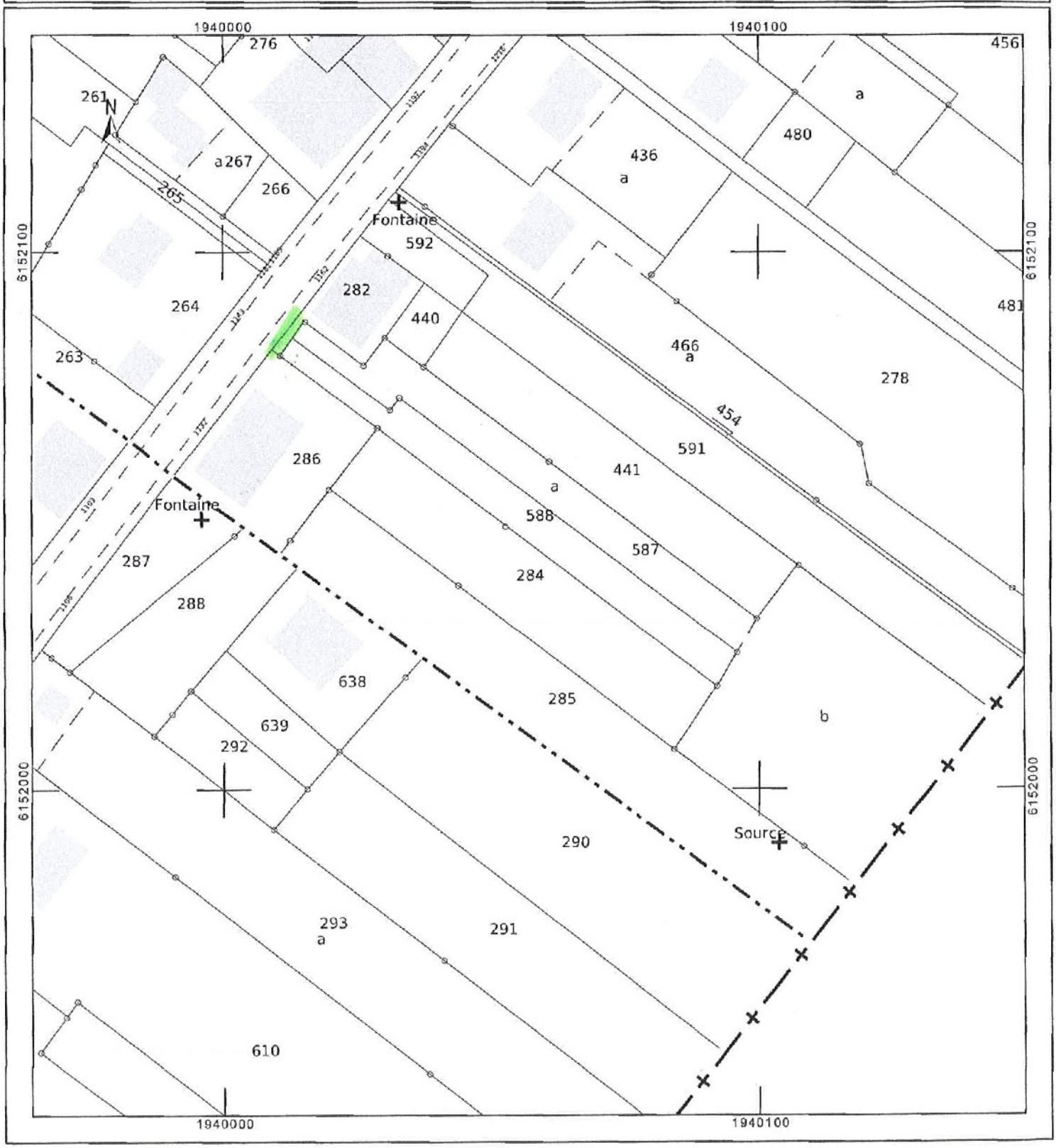

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 20-10-2022
ID : 039-223900010-20221019-ARR_2022_1120-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° NUM_ARRETE_AL_RD415_BOIS-D'AMONT
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur et Madame Jean-Marie LUC, demeurant Lieu-dit « Vers la Fruitière », rue de Franche-Comté, 39220 BOIS-D'AMONT, représentés par Monsieur Nicolas LAMY, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 415, au droit de la parcelle cadastrée section AN n° 282, située rue de Franche-Comté - Commune de BOIS-D'AMONT en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 06 octobre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 26 septembre 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 20-10-2022
ID : 039-223900010-20221019-ARR_2022_1120-AR

prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 06 octobre 2022
Visa, signature et cachet

le maire
Michel Puillet

MAIRIE DE BOIS D'AMONT 39220 (JURA)

Signature de l'arrêté par le département

#signature#

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de BOIS-D'AMONT pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 20-10-2022
ID : 039-223900010-20221019-ARR_2022_1120-AR

COMMUNE DE BOIS D'AMONT (Jura)

Section AN - Feuille 1

Parcelle n°282

Lieu-dit "Vers la Fruitière"

Propriété de M. et MMe Jean-Marie LUC

PLAN DE L'ALIGNEMENT

Avec la Rue de Franche-Comté (RD 415)

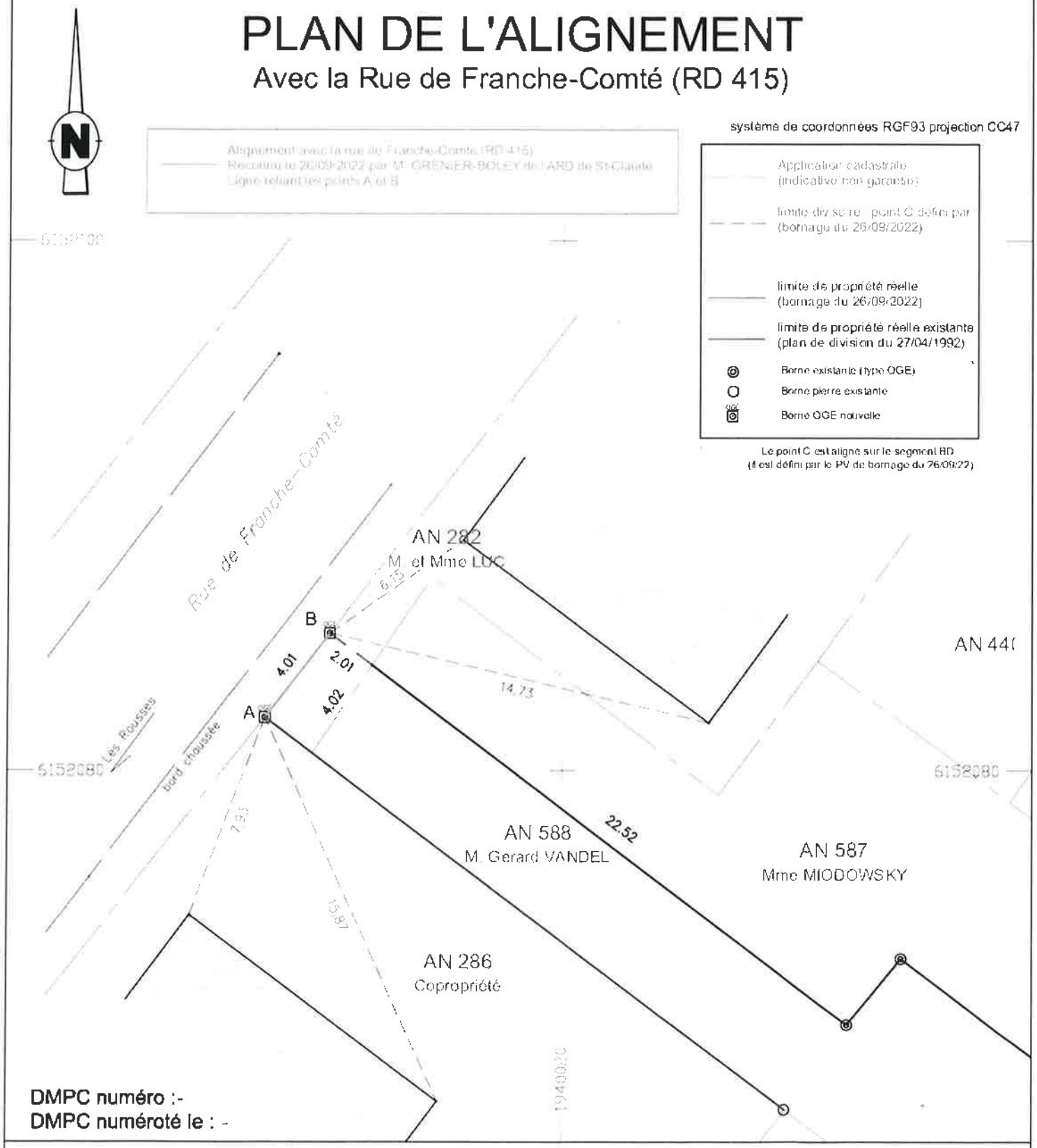

DMPC numéro :-
DMPC numéroté le : -

GÉOMÈTRE-EXPERT

Nicolas LAMY - Géomètre-Expert
24 quai Jobez - 39400 MOREZ
tél:03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Echelle: 1/200
D0639Align
26/09/22

Département :
JURA

Commune :
BOIS-D AMONT

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 20-10-2022
ID : 039-223900010-20221019-ARR_2022_1120-AR

Cet extrait de plan vous est délivré par :
SDIF du JURA
3 rue Victor BERARD 39303
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
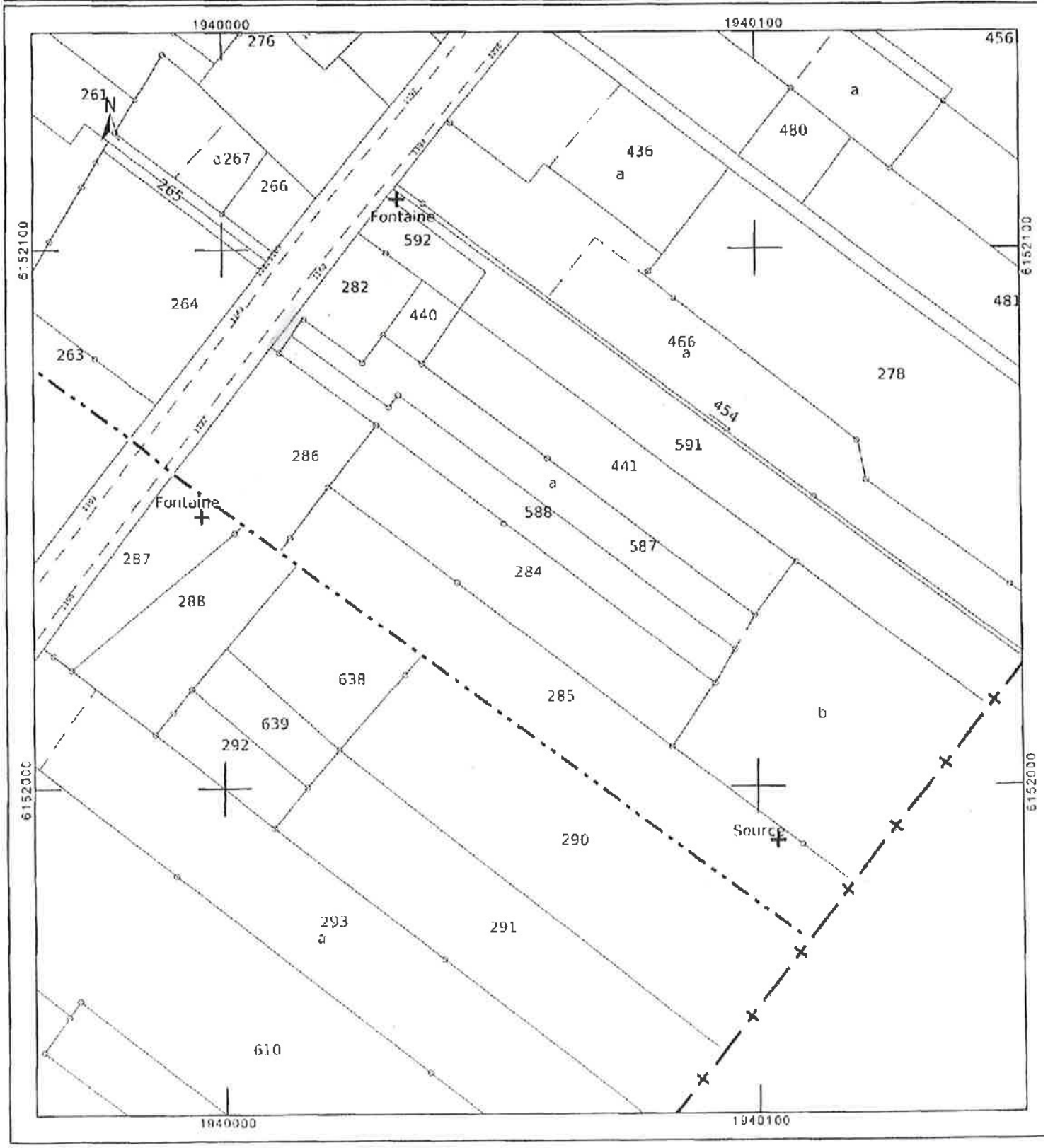
MAIRIE DE BOIS D'AMONT 39220 (JURA)